

Médecin de l'Éducation nationale et militante FO, **Lise-Marie Testau** se bat bec et ongles pour défendre les missions et le statut d'une profession en voie de disparition. **P. 8**



AIR FRANCE : LE 30 MARS, TROISIÈME GRÈVE POUR LES SALAIRES EN UN MOIS **P. 4**

FO FAVORABLE À LA GÉNÉRALISATION DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS **P. 5**

FO HEBDO
N° 3276

Du 28 mars
au 3 avril 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Le racisme recule mais les préjugés ont la vie dure

ÉVÉNEMENT P. 2-3

TOLÉRANCE

Selon le rapport annuel de la Commission consultative des droits de l'homme, 59% des Français ne s'estiment « pas racistes du tout ».

DÉFERLEMENT

La CNCDH s'inquiète de la prolifération des discours haineux sur Internet.

PRÉCONISATIONS

Elle invite les pouvoirs publics à combiner déconstruction des préjugés et sanctions pour les cas les plus graves.



Le paritarisme étatisé, un oxymore gouvernemental

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

La journée de mobilisation du 22 mars a été réussie. Les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique (État-hôpital-

territoriale) ont répondu à l'appel de sept organisations dont FO. Il en est de même à la SNCF. C'est un avertissement ou un coup

de semonce pour le gouvernement. Il révèle des attentes importantes et une colère qui s'installe. Est-ce que le gouvernement va en tenir compte?

Rien ne le laisse présager dans l'immédiat. D'autant que rapidement, nous allons découvrir les propositions de la concertation dite CAP 22 concernant la fonction

publique. Une concertation qui, comme il y a dix ans avec la RGPP, a été conduite en catimini. Il faudra aussi mesurer rapidement les annonces gouvernementales concernant les Ehpad et voir si elles sont à la hauteur des problèmes.

Dans le privé, pour la première fois depuis la présidentielle,

Suite page 3



Conférence de presse de présentation du rapport de la CNCDH « La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie », le 22 mars 2018. De gauche à droite : Magali Lafourcade, secrétaire générale de la CNCDH, Nonna Mayer, chercheuse directrice de recherche au CNRS et rattachée à Sciences Po, et Christine Lazerges, présidente de la CNCDH.

État des lieux 2017 du racisme en France

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a remis au Premier ministre, le 21 mars 2018, son rapport annuel sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Deux jours avant, Édouard Philippe avait détaillé le plan gouvernemental 2018-2020 piloté par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Un groupe de travail est chargé de préparer une loi destinée à faire pression sur les plates-formes numériques.

Les Français seraient-ils de plus en plus tolérants ? Oui et non. « *Le niveau de racisme reste préoccupant*, indique la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH). *Mais il semble se stabiliser.* »

Chaque année, dans le cadre de son rapport sur le racisme, la commission commande un sondage sur l'état de l'opinion en France. Elle a enregistré entre 2013 et 2016 une évolution vers plus de tolérance. Mais cette progression semble marquer le pas

en 2017. Il faudra donc attendre les résultats de l'enquête 2018 pour savoir s'il s'agit d'une simple pause ou des prémices d'une nouvelle période de crispations.

Une constante de long terme cependant : la quasi-disparition du racisme biologique. Seules 9 % des personnes interrogées estiment « *qu'il y a des races supérieures à d'autres* ». Cette forme de racisme a été supplantée par un racisme culturel qui consiste à dire que les étrangers, par leur origine, leur religion, leur

culture ou leur apparence, sont trop différents. Cette reformulation des discours racistes vers des formes plus « acceptables » en démocratie est une des grandes préoccupations de la CNCDH.

Pas de sanctions sans prévention

En première ligne des préjugés racistes : les Roms, qui restent



**LE RACISME BIOLOGIQUE
A ÉTÉ SUPPLANTÉ PAR
UN RACISME CULTUREL.**



FOCUS

Une augmentation inquiétante des violences à caractère raciste

En 2017, près de 8700 plaintes « en raison de la race, de l'origine, de l'ethnie ou de la religion » ont été enregistrées par la police et la gendarmerie. Une tendance à la baisse depuis 2015, même si des pics d'actes racistes ont été enregistrés dans les semaines suivant les attentats de janvier et de novembre 2015. Si le nombre de menaces, qui représentent près de 75% des actes comptabilisés, est en baisse, les actions enregistrent quant à elles une hausse de 11% « traduisant, selon la CNCDH, une progression inquiétante de la violence raciste ».

la minorité la plus stigmatisée. Puis viennent les musulmans, puis les Maghrébins, puis les populations d'Afrique subsaharienne et les asiatiques. Quant à l'antisémitisme, bien que minoritaire il touche encore une proportion non négligeable de la population. La commission réaffirme le caractère universel de la lutte contre le racisme, sans établir de hiérarchie entre les types de préjugés.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'année 2015, et ce malgré les attentats, coïncide avec la fin de la montée des crispations identitaires relevées entre



2009 et 2014. Des crispations impliquant un rejet croissant des minorités ethniques ou religieuses. Après 2015, la tolérance et l'ouverture à l'autre ont repris de la vigueur. D'une manière générale les Français désapprouvent les comportements discriminatoires. Ils considèrent qu'insultes racistes, antisémites, homophobes ou sexistes doivent être condamnées.

Parmi les messages que la commission adresse aux pouvoirs publics, le volet répressif de l'action publique, qui cible surtout les passages à l'acte les plus graves signalés, doit s'accompagner d'un effort constant de prévention et de déconstruction des préjugés. D'autant que la police et la gendarmerie n'enregistrent que l'écume, la très grande majorité des victimes ne se tournant pas vers la justice. Le taux de plainte est estimé à 3 % pour les injures racistes, à 17 % pour les menaces et à 30 % pour les violences à caractère raciste. D'où l'importance pour la CNCDH de gagner la bataille des idées et d'agir sur les multiples manifestations du racisme qui échappent aux radars de la justice. ■

NADIA DJABALI

Internet, espace anonyme de propagation des propos racistes et antisémites

« Internet est devenu le réceptacle d'un déferlement des discours de haine », déplore le rapport de la CNCDH. Avec le développement du numérique, tracts et courriers ont migré vers le Web, ses plates-formes de vidéo et ses réseaux sociaux. Une situation que regrette la CNCDH, d'autant plus que la mission de régulation sur Internet du CSA se limite aux services de médias audiovisuels à la demande et ne concerne pas les vidéos publiées par des particuliers sur des plates-formes de partage de vidéos.

Au niveau européen, la directive « Services de médias audiovisuels » prévoit une interdiction des contenus haineux à l'antenne. En cours de révision, son champ d'application pourrait très prochainement être élargi aux plates-formes de partage de vidéos, aux réseaux sociaux, voire aux plates-formes de diffusion en direct sur Internet.

Des amendes très lourdes

Côté français, le gouvernement a annoncé son plan 2018-2020 contre le racisme

et l'antisémitisme. Il souhaite obliger les plates-formes à « prendre leurs responsabilités ». Parmi les objectifs de ce plan : détecter, signaler et supprimer les contenus illicites sur Internet. Un groupe de travail doit faire des propositions de modification de la loi. Parmi les pistes envisagées : de lourdes amendes, fermeture des comptes, enquête sur les forums de discussion menés sous pseudonyme. Le plan prévoit en outre la création d'une « équipe nationale d'intervention rapide » pour assister les enseignants et acteurs de terrain confrontés à des situations conflictuelles.

Pour l'heure, les internautes peuvent signaler un contenu qu'ils jugent illicite sur le site Pharos, la plate-forme de signalement du ministère de l'Intérieur. Cette plate-forme a enregistré en 2017 un bond de 108,5 % des signalements pour injure ou diffamation xénophobe. Les utilisateurs d'Internet peuvent également se tourner vers les plates-formes des fournisseurs d'accès ou encore vers les associations de lutte contre le racisme. ■

N. D.

Le paritarisme étatisé, un oxymore gouvernemental

on est confronté à l'appréciation par le gouvernement de deux accords nationaux interprofessionnels. S'il ne nous appartient pas de faire les lois, il est important de voir si l'esprit des accords sera respecté. Mais rien n'est moins sûr. Sur l'Assurance chômage notamment, si les interlocuteurs sociaux conservent la responsabilité de négocier la convention d'assurance chômage, cette dernière risque d'être tellement encadrée que la liberté de négociation sera fortement entravée. Ce serait un oxymore gouvernemental, celui du paritarisme étatisé. Le cocktail libéralisme économique/autoritarisme social est encore d'actualité. Notre congrès confédéral, dans un mois à Lille, aura l'occasion d'y revenir. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter



En bref**RETRAITÉS****L'âge moyen en hausse**

L'âge moyen du retraité du régime général (salariés du privé) a légèrement augmenté : 74,1 ans en 2017 contre 73,9 ans en 2016, selon les chiffres de l'Assurance vieillesse. L'âge moyen de départ en retraite, lui aussi en légère hausse, est de 62,5 ans. Le montant moyen d'une pension de base pour une carrière complète s'élève à 1053 euros par mois en 2017.

FONCTIONNAIRES**Leur revendication salariale dévoyée par le ministre**

Au lendemain de la grève des agents publics, le ministre de l'Action et des Comptes publics envisageait une revalorisation salariale « *mais pas pour tout le monde* ». Une augmentation générale du point d'indice n'apporterait que « *quelques euros sur la feuille de paie de ceux qui sont mal payés* », estime-t-il, alors que dans leur ensemble les agents ont perdu 16% de pouvoir d'achat depuis 2000.

EUROPE**Un mandat pour protéger les investisseurs**

Une Cour multilatérale des investissements pourrait bien voir le jour dans l'UE. Le 20 mars, le Conseil de l'Union européenne a autorisé la Commission à négocier, une convention instituant un tribunal chargé du règlement des différends en matière d'investissements. Une juridiction qui permettrait aux investisseurs de poursuivre les gouvernements qui mettraient en place des politiques publiques qui affecteraient leurs bénéfices.

Air France : 30 mars, troisième grève pour les salaires en un mois

MOBILISATION Après deux récentes grèves à l'appel de dix syndicats représentant toutes les catégories de personnels, les salariés d'Air France demandent toujours à la direction de rouvrir des négociations salariales. Ils seront en grève le 30 mars.

Deux journées de grève (23 février et 23 mars) massivement suivies par toutes les catégories de personnels (pilotes, personnels au sol, navigants commerciaux/PNC) n'ont pas amené la direction d'Air France à entendre la revendication : une augmentation générale des salaires à hauteur de 6% afin de combler la perte de pouvoir d'achat due au gel des salaires imposé pendant six ans. La direction entend accorder seulement 1% et en deux temps.

Elle reprend les termes de l'accord NAO signé le 1^{er} février par la CFDT et la CFE-CGC mais devenu caduc depuis, plusieurs syndicats dont FO ayant fait valoir leur droit de retrait.

Si la direction ne répond pas... il y aura d'autres grèves

Dix syndicats dont FO (pour les PNC et les personnels au sol) appellent donc à une nouvelle grève le 30 mars. Les salariés demandent leur dû, rappelant

que le groupe Air France-KLM a affiché en 2017 un bénéfice d'exploitation en hausse de 42%, à 1,48 milliard d'euros. Pour l'instant, la direction cherche à diviser les salariés en proposant « *d'individualiser les augmentations en fonction de la perte d'inflation* », déplorent les organisations. Elles avertissent qu'il y aura d'autres journées de grève si la direction « *persiste à refuser d'ouvrir des négociations sur la base de la revendication* ». ■

VALÉRIE FORGERONT

**Les médecins hospitaliers mobilisés**

Le 20 mars, des représentants des 1200 médecins hospitaliers signataires d'une lettre ouverte adressée à la ministre de la Santé se sont rassemblés devant le ministère. Ces praticiens, dont des médecins du SNMH FO, ont de nouveau alerté sur « *la dégradation du service public hospitalier* », qui « *entrave leur mission auprès des malades* ». Alors qu'ils demandent depuis septembre à rencontrer Agnès Buzyn, une délégation a été reçue par deux représentants de l'administration. Les médecins ont rappelé l'urgence à ouvrir une discussion sur la pénurie médicale, les fermetures de lits et de services, le financement et le management à l'hôpital. ■

F. L.

**FO mobilisée pour sauver les emplois chez Ford Blanquefort**

Prétextant un coût du travail trop élevé, la direction de l'usine Ford de Blanquefort, près de Bordeaux, a annoncé le 27 février vouloir stopper la production de boîtes de vitesses courant 2019. Les 910 emplois sont menacés. Depuis, FO se bat pour préserver le site et les salariés. Les actions se multiplient, comme l'appel à une manifestation unitaire pour l'emploi le 24 mars. Jean-Marc Chavant, délégué FO, s'inquiète aussi de l'existence de 20 000 boîtes de vitesses fabriquées aux États-Unis, stockées en Espagne mais estampillées « *Usine de Blanquefort* », ce qui pourrait constituer une fraude et révéler une préméditation de la direction. ■

C. J.

FO favorable à une réforme de l'obligation d'emploi des handicapés

INTERPRO Le gouvernement a lancé le 15 février une concertation avec les interlocuteurs sociaux pour remettre à plat la politique d'emploi des travailleurs handicapés. Les premières mesures législatives pourraient être prises dès le mois d'avril. FO veillera à empêcher toute perte de droits.

Les entreprises de plus de 20 salariés doivent employer 6 % de personnes handicapées ou, à défaut, verser une compensation aux fonds d'insertion Agefiph (privé) ou FIPHFP (public). Dans les faits, le taux d'emploi n'est que de 3,8 % dans le privé pour 5,5 % dans le public. Et le taux de chômage de cette population atteint 19 %, le double de la moyenne nationale.

Dans le cadre de la concertation, une première phase de discussions, portant sur l'obligation d'emploi, s'est achevée mi-mars. « *Il était temps de redynamiser cette politique* », estime Anne Baltazar, secrétaire confédérale chargée du handicap et présidente de l'Agefiph. Elle demande aussi l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle, comme le propose le gouvernement dans sa feuille de route.

Étendre l'obligation d'emploi aux petites entreprises

L'exécutif souhaite conserver le système de quotas mais recentrer sa politique sur l'emploi direct et mettre fin aux dérogations qui permettent aux employeurs de contourner la règle, par exemple en ayant recours au secteur adapté (Esat). Autre piste à laquelle FO est favorable : étendre l'obligation

© HAMILTON / REA



Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, dans une agence de Pôle emploi.

d'emploi aux entreprises de moins de 20 salariés.

FO propose également de mettre en place un crédit de contribution pour les entreprises vertueuses dont le taux d'emploi dépasse 6 %, cela afin d'encourager l'embauche au-delà des quotas. En revanche, sur les mesures de simplification prônées par l'exécutif, la secré-

taire confédérale se montre méfiante quant à une éventuelle perte de droits.

Les arbitrages du gouvernement ne sont pas encore connus. Mais les premières mesures législatives pourraient être intégrées aux projets de loi « Avenir professionnel » et « Pacte », qui doivent être présentés mi-avril. ■

CLARISSE JOSSELIN

ZOOM

Comment pérenniser l'action des deux fonds d'insertion ?

Une seconde phase de concertation, en avril-mai, portera notamment sur l'avenir et le mode de financement des deux fonds dédiés à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, l'Agefiph et le FIPHFP. En effet, par effet ciseau, les deux organismes voient leurs budgets menacés. Plus les employeurs embauchent de personnes handicapées, moins ils leur versent de compensations financières. Et dans le même temps, le nombre de travailleurs handicapés en poste à accompagner augmente.

Union européenne : près de 16% de travailleurs pauvres de plus en six ans

Bruxelles se réjouit d'un taux de croissance moyen de 2,4 % dans l'Union européenne (UE) en 2017, qui ne devrait pas descendre en deçà de 2 % en 2018 et 2019, du jamais vu depuis 2010. L'Institut syndical européen (ISE ou ETUI en anglais, centre indépendant de recherche et de formation de la Confédération européenne des syndicats) relativise ces « *bonnes nouvelles* » dans son rapport annuel.

L'ISE alerte surtout sur l'aggravation des disparités au sein de l'UE à 28 depuis cinq ans. Les pays du Sud décrochent et le rattrapage des pays de l'Est ralentit. Dans dix États de l'Union européenne, le niveau de consommation des particuliers reste inférieur à celui de 2008 et dans seize il n'atteint pas la moyenne de l'UE. Les travailleurs de neuf pays ont gagné moins en 2017 qu'en 2010.

La CES revendique des augmentations justes et raisonnables

L'emploi à temps partiel a augmenté, passant de 17,6 % en 2008 à 19,5 % en 2017 dans l'ensemble de l'UE. L'emploi temporaire a concerné en moyenne 14,4 % des contrats en 2017, contre 13,6 % en 2013. Les travailleurs indépendants ont représenté 13,8 % de la population active en 2017.

Résultat : le taux de travailleurs pauvres a augmenté de 15,7 % en six ans, de 2010 à 2016, pour atteindre presque 10 % (9,6 %).

La CES souligne l'urgence de « *promouvoir les meilleurs moyens de réaliser des augmentations salariales justes et raisonnables, notamment par le biais de négociations entre employeurs et syndicats* », et propose que les contrats de marché publics ne soient adjugés qu'aux entreprises couvertes par une convention collective. ■

EVELYNE SALAMERO



Plus de huit Français sur dix estiment que la pauvreté, l'exclusion et la précarité ont augmenté depuis cinq ans, selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

FOCUS

Le sentiment d'inégalité hommes-femmes en hausse
L'affaire Weinstein est passée par là. En un an, la part des Français jugeant que les inégalités entre les hommes et les femmes sont importantes a augmenté de 62% à 69%. En 2017, 74% des femmes le pensaient, ainsi que 64% des hommes. Une personne sur cinq a déclaré avoir été témoin de discriminations envers une femme au cours des douze derniers mois. « L'abondance de la prise de parole sur ce sujet [...] est susceptible d'avoir eu une influence sur les résultats », écrit la Drees.

Les Français demandent plus de soutien des pouvoirs publics

SONDAGE Les Français trouvent la société plutôt injuste et souhaitent davantage d'intervention publique, selon le dernier baromètre des services statistiques des ministères sociaux, la Drees.

Chaque année, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) prend la température de la population adulte vivant en France métropolitaine. Résulte de ce sondage réalisé auprès de plus de 3 000 personnes, un baromètre qui porte sur l'opinion des Français sur leur santé, la protection sociale et sur les inégalités sociales.

Premier enseignement, 77 % des Français trouvent la société plutôt injuste. Plus de huit personnes sur dix estiment que la pauvreté, l'exclusion et la précarité ont augmenté depuis cinq ans. Ils sont encore huit sur dix à penser que cette hausse continuera dans les années à venir.

Si les Français se montrent un peu plus optimistes concernant leur propre situation, ils « affichent un certain pessimisme pour l'avenir de leurs enfants et des générations futures », constate encore la Drees.

Les populations les plus fragiles s'avèrent, sans surprise, plus pessimistes. Ainsi, 45 % des chômeurs estiment que leur situation est mauvaise (contre 17 % pour l'ensemble de la population). Les sujets qui préoccupent le plus les Français – près de neuf personnes sur dix – sont la pauvreté, le niveau des salaires et du pouvoir d'achat, ainsi que l'avenir du système de retraite. Plus de 80 % des Français se sentent aussi concernés par les questions environnementales et le chômage.

La protection sociale ne coûte pas trop

« Six Français sur dix trouvent normal que la France consacre environ le tiers de son revenu national au financement de la protection sociale », indique la Drees. Si cette part reste « relativement stable » depuis 2004, les personnes qui jugent ce

niveau de financement insuffisant (23 %) sont désormais plus nombreuses que celles qui

trouvent excessif (14 %), précise la Direction des statistiques des ministères sociaux.

Une majorité de sondés estime que l'action pouvant le mieux améliorer la politique sociale s'incarne dans le développement de services (crèches, équipements...). Les personnes les plus âgées citent en priorité un meilleur accompagnement pour faire valoir leurs droits (agents dans les services publics et sociaux, aide au numérique...), tandis que les plus jeunes souhaitent pour leur part une hausse des prestations.

Les personnes qui aident des proches âgés en situation de dépendance demandent davantage de soutien de la part des pouvoirs publics. Huit aidants sur dix pensent qu'ils ne sont pas assez aidés. Et deux sur trois considèrent que la prise en charge financière des personnes âgées dépendantes est du ressort de l'État et des pouvoirs publics.

Le nombre d'aidants auprès des personnes âgées en perte d'autonomie est estimé à 4,3 millions de personnes. Soit environ 9 % de la population. ■ FRANÇOISE LAMBERT



LES FRANÇAIS SONT PLUTÔT PESSIMISTES POUR L'AVENIR DE LEURS ENFANTS.

CE QUI CHANGE

Les loueurs de logement via

une plate-forme Internet type Airbnb à Bordeaux doivent, depuis le 1^{er} mars 2018, obtenir auprès de la mairie un numéro d'enregistrement, sans lequel ils ne peuvent plus louer.

Le chèque énergie, remplaçant les tarifs sociaux de l'énergie, voit le début de sa distribution sur l'ensemble du territoire national fixée au 26 mars 2018. Il est envoyé automatiquement par voie postale aux ménages éligibles.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

59%

C'est le pourcentage de Français pour qui avoir un complément de revenu est « une raison essentielle ou importante » de vendre ses objets en ligne, selon les chiffres d'un sondage publié le 20 mars dernier pour une plate-forme de vente sur Internet et réalisé chaque année à l'occasion du « nettoyage de printemps ».

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

**L'INDICE
DES PRIX À LA
CONSOMMATION,
en février 2018, est
stable, après un repli
de 0,1% en janvier.**

**Tous les autres
chiffres utiles
sont consultables
sur le site.**

JURIDIQUE

Syndicats « intéressés » et exclusion du protocole préélectoral

La Cour de cassation ne badine pas avec les formes électorales : dans un arrêt du 28 février 2018, elle a estimé que le refus de négocier le protocole électoral avec un syndicat qui y était intéressé se traduisait par l'annulation pure et simple des élections concernées (Cass. soc., 28-2-18, n°17-60112. FPB).

Un employeur avait refusé à un syndicat la participation aux négociations du protocole préélectoral concernant l'élection des délégués du personnel qui s'étaient déroulées à l'automne 2016. Ce syndicat avait immédiatement déposé une requête en annulation. En janvier 2017, un tribunal d'instance a rejeté cette demande en annulation. Il constatait bien que l'employeur avait refusé de négocier le protocole d'accord préélectoral au motif que ce syndicat ne répondait pas aux exigences légales. Pour le tribunal, certes, l'employeur aurait dû négocier avec ce syndicat,

qui constituait bien un « syndicat intéressé aux négociations du protocole d'accord préélectoral », mais cette irrégularité ne constituait pas la violation d'un principe général du droit électoral. Or en ce cas, il appartient au syndicat de démontrer que cette entorse a « exercé une influence sur le résultat des élections et sur la qualité représentative des organisations syndicales ».

Les organisations « intéressées »

Tel n'a pas été l'avis de la Cour de cassation, qui a cassé et annulé, en toutes ses dispositions, le jugement du tribunal d'instance et annulé les deux tours des élections professionnelles en cause. Pour la Cour, l'employeur n'ayant pas respecté l'article L. 2314-3 du Code du travail,

l'annulation des élections devait être de fait entraînée. Cet article indique

en effet que « sont intéressées et invitées à négocier le protocole d'accord préélectoral et à établir les listes de leurs candidats », les organisations syndicales « qui satisfont aux critères de respect des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constituées depuis

au moins deux ans et dont le champ professionnel et géographique couvre l'entreprise ou l'établissement concernés », celles qui sont « reconnues représentatives dans l'entreprise ou l'établissement », celles « ayant constitué une section syndicale dans l'entreprise ou l'établissement », et « les syndicats affiliés à une organisation syndicale représentative au niveau national et interprofessionnel ». ■ **MICHEL POURCELOT**

11
C'est le seuil d'effectif requis, pendant 12 mois consécutifs, pour l'élection au CSE (conseil social et économique) de l'entreprise.

ZOOM

Invités à la négociation

Les syndicats « intéressés » sont tous ceux qui doivent être invités par courrier ou par affichage à la négociation du protocole préélectoral en vertu des articles L. 2314-3, L. 2324-4 et L. 2314-5 du Code du travail. Dans les entreprises comprenant entre 11 et 20 salariés, l'employeur n'est tenu d'inviter les « intéressés » que si au moins un salarié s'est porté candidat.

Agenda

Samedi 31 mars

GRÈVE GÉNÉRALE À CARREFOUR

L'ensemble des salariés de Carrefour sont appelés à observer une journée de grève générale pour contester les restructurations annoncées et leurs conséquences pour l'emploi au sein de l'enseigne et de ses magasins. Cette action fait suite à la manifestation FO du 1^{er} mars à Massy, devant le siège de l'enseigne, qui avait réuni près de 1800 salariés venus de toute la France. Depuis, plusieurs actions de débrayage et d'arrêt de travail ont eu lieu dans les magasins et les entrepôts. FO proteste également contre la perte importante de rémunération liée à la participation, alors que le groupe affiche des profits.

Jeudi 29 mars

FONCTION PUBLIQUE

Lancement de la concertation « Refonder le contrat social avec les agents publics », entre le gouvernement et les syndicats de la fonction publique.

IA ET HUMAIN

Un colloque sur le thème de l'intelligence artificielle au service de l'humain a lieu au Collège de France.

Vendredi 30 mars

AIR FRANCE

Une nouvelle journée de grève est annoncée à l'appel

de l'ensemble des syndicats de la compagnie aérienne Air France, qui revendiquent l'augmentation des salaires. Une réunion de négociation devait se tenir mardi 27 mars.

Lundi 23 avril

CONGRÈS FO

Le congrès de la Confédération générale du travail FO s'ouvrira pour une semaine de débats et votes. Près de 3000 participants sont attendus, délégués des syndicats. Les inscriptions sont en cours sur le site www.force-ouvriere.fr

L'ÉLECTION

Le syndicat FO du Club Med a non seulement confirmé sa première place devant l'UNSA, la CFDT et la CFTC, mais a aussi progressé de deux points et demi au premier tour des élections professionnelles, recueillant 49,50% des voix. En Savoie, en Haute-Savoie et en Isère, où les saisonniers sont majoritaires, les salariés ont voté à 80% pour FO. Par ce vote, commente le syndicat, « *les salariés dénoncent la loi Macron et notamment la disparition des représentants du personnel dans les villages du Club Med* ».

L'ACCORD

FO Métaux a signé l'accord salarial dans la branche des experts automobiles (cabinets ou entreprises d'expertises en véhicules terrestres à moteur, cycles et dérivés) pour une augmentation de 1,8% en 2018 sur l'ensemble de la grille des salaires minima. FO, majoritaire dans la branche avec 31% des suffrages aux dernières élections professionnelles, « *s'est tout particulièrement investie dans cette négociation* », souligne la fédération.

LA VICTOIRE

Près de 93% des salariés d'Eurocoustic dans la Creuse, seul fabricant de laine de roche pour Saint-Gobain, ont fait grève les 12 et 13 mars à l'appel de FO (majoritaire avec 74% des voix). Ce mouvement a permis d'obtenir une prime exceptionnelle « *d'amélioration usine* » de 800 euros pour tous, en plus de l'augmentation générale des salaires de base négociée dans le cadre de la NAO. L'intersyndicale FO et CGT a également obtenu une prime complémentaire de 200 euros pour compenser les jours de grève.

**Congrès FO
Lille 2018**

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

**Congrès de l'UD FO
des Bouches-du-
Rhône (13)**

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière des Bouches-du-Rhône s'est tenu le 22 mars à Marseille, sous la présidence de Jean-Claude Mailly, secrétaire général.

**Photographies
de Force Ouvrière**

Les photos des manifestations du 22 mars 2018 sont disponibles sur le compte Flickr de FO : www.flickr.com/force-ouvriere

**« Bienvenue dans
le monde du travail »**

« Servitude, assujettissement, asservissement », tel est le thème traité dans le dernier épisode de la série « Bienvenue dans le monde du travail », que vous pouvez retrouver sur la chaîne Youtube de FO : www.youtube.com/LeMondeDuTravail

**Retrouvez FO sur
les réseaux sociaux**

Sur Facebook (facebook.com/force.ouvriere.fr), sur Twitter (@[@force_ouvriere](https://twitter.com/force_ouvriere)) ou Instagram (instagram.com/force_ouvriere.fr), l'actualité, les photographies et les vidéos de Force Ouvrière sont à partager.

Elle se bat bec et ongles pour sauver la médecine scolaire

PORTRAIT Médecin de l'Éducation nationale, Lise-Marie Testau, secrétaire générale adjointe du syndicat FO de ce corps de fonctionnaires très mal en point, entend bien faire ce qu'il faut pour remettre le malade sur pied.

Discrète, elle parle plus facilement de son métier que d'elle-même. Un métier qui manifestement la passionne et qu'elle défend « *bec et ongles* », comme elle le dit. Lise-Marie Testau, 56 ans, est médecin scolaire depuis 1992 et a vu les conditions d'exercice de sa profession se dégrader au fil des lois de finances. Secrétaire générale adjointe du Syndicat FO des médecins de l'Éducation nationale (SmedEN FO), elle était dans la rue le 22 mars avec ses collègues.

« Parce que nous avons un rôle crucial à jouer en matière de prévention »

À ceux qui s'étonneraient de la voir défendre encore avec obstination une profession en voie de disparition, elle répond : « *C'est parce que je suis convaincue de l'intérêt de mon travail. Nous avons un rôle crucial à jouer pour la prévention, à l'interface des familles, de l'Éducation nationale et du secteur de la santé. Nous devons nous battre pour que la médecine scolaire prenne toute sa place, une*

**900**

C'est le nombre de médecins scolaires (emplois à temps plein titulaires) en France pour 12 millions d'élèves.

place indispensable face aux problèmes de la jeunesse, surtout actuellement, et des familles.

C'est pour cela que je me bats bec et ongles pour défendre les missions et le statut. »

C'est aussi ce que Lise-Marie Testau dit aux jeunes stagiaires, qui sont parfois prêts d'abandonner avant même d'avoir vraiment commencé tant ce qu'ils découvrent les horripile, et dont elle entend le découragement.

Elle les entend et elle les comprend, parce que, comme elle le rappelle, les médecins, s'ils nous habituent à les voir déployer une énergie hors du commun, ne sont pas des surhommes, juste des êtres humains. D'où certainement sa deuxième conviction : « *Je pense que pour se battre il n'y a pas d'autre voie que le syndicat, pour s'organiser collectivement.* » ■

EVELYNE SALAMERO

Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** mars 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.